



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 3/2011

Concerne : construction d'un collecteur séparatif chemin du Bois-Murat / chemin du Vaugueny – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 185'000.- (cent huitante-cinq mille francs), en vue de la construction d'un collecteur séparatif au chemin du Bois-Murat / chemin du Vaugueny.

1. Préambule

Le collecteur communal existant est de type unitaire, en tuyaux de ciment de 30 cm de diamètre; il récolte les eaux usées et les eaux claires du chemin public et des constructions existantes. Ces tuyaux sont anciens et en mauvais état.

La construction d'un nouveau collecteur séparatif permettra la récolte séparée des eaux usées et des eaux claires.

2. Travaux futurs

Ce second tronçon, d'une longueur de 80 mètres (voir plan annexé), aura un collecteur d'eaux usées de 25 cm. de diamètre, et un collecteur d'eaux claires de 30 cm. de diamètre.

Ces tuyaux seront entièrement bétonnés. La profondeur moyenne sera d'environ 2.85 m. pour les eaux usées, et 2.50 mètres pour les eaux claires.

3. Planning

Ces travaux débiteront dans le courant du mois de mars prochain et seront probablement terminés dans le courant du mois mai 2011.

4. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Collecteur

Travaux de génie civil	CHF 150'000.-
Travaux de plantations, clôtures et aménagements divers	" 4'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	" 2'500.-
Honoraires de l'ingénieur civil	" 15'000.-
Honoraires du géomètre	" 5'000.-
Divers et imprévus	" <u>8'500.-</u>
Total (TTC)	CHF 185'000.- =====

C'est un crédit de CHF 185'000.- (cent huitante-cinq mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 3 du 17 janvier 2011,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 185'000.- (cent huitante-cinq mille francs) pour la construction d'un collecteur séparatif au chemin du Bois-Murat, tel que présenté dans le présent préavis;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 17 janvier 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

René Vuilleumier

Alexandre Good

Annexe : - plan de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Claude Sheppard